

## **AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Les actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelier sont convoqués au siège social, 187, avenue Hassan II – Casablanca, en Assemblée Générale Ordinaire, **le Jeudi 25 Juillet 2019, à 11 heures.**

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation ;
2. Démission d'administrateur ;
3. Ratification de la nomination d'administrateur ;
4. Pouvoirs.

### • Modalités de participation à l'Assemblée

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors qu'ils détiennent au moins une action inscrite au registre des actions nominatives à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agréé cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

### • Modalités de vote par procuration

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition au Secrétariat Général du Groupe CIH Bank au siège social de la banque. Ce modèle de pouvoir peut être également téléchargé sur le site internet du CIH : <http://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/communiques> : Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

### • Modalités de vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter au moyen du formulaire de vote qui est mis à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général du Groupe CIH Bank. Ce formulaire de vote par correspondance peut être également téléchargé sur le site internet du CIH : [www.cihbank.ma](http://www.cihbank.ma), rubrique <http://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/communiques> : Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les textes et projets de résolutions ainsi que l'ensemble des documents et informations visés aux articles 121 et 121 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, sont mis à la disposition du public sur le site internet du CIH : <http://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/communiques>.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187, avenue Hassan II, **le Jeudi 25 Juillet 2019, à partir de 11 heures.**

### Données de contact :

- Melle. AMAL MOUHOUB

- Tél. : 05 22 47 94 24

- Adresse : Siège Social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187 Avenue Hassan II, Casablanca.